

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Commune de DÉMUIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

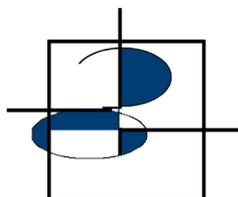
4.0

Liste Emplacements Réservés

ARRÊTÉ LE : 27 / 02 / 2008

APPROUVÉ LE : 03 / 06 / 2009

MODIFICATION LE :



Céline BOUDARD CAPON Urbaniste Architecte DPLG

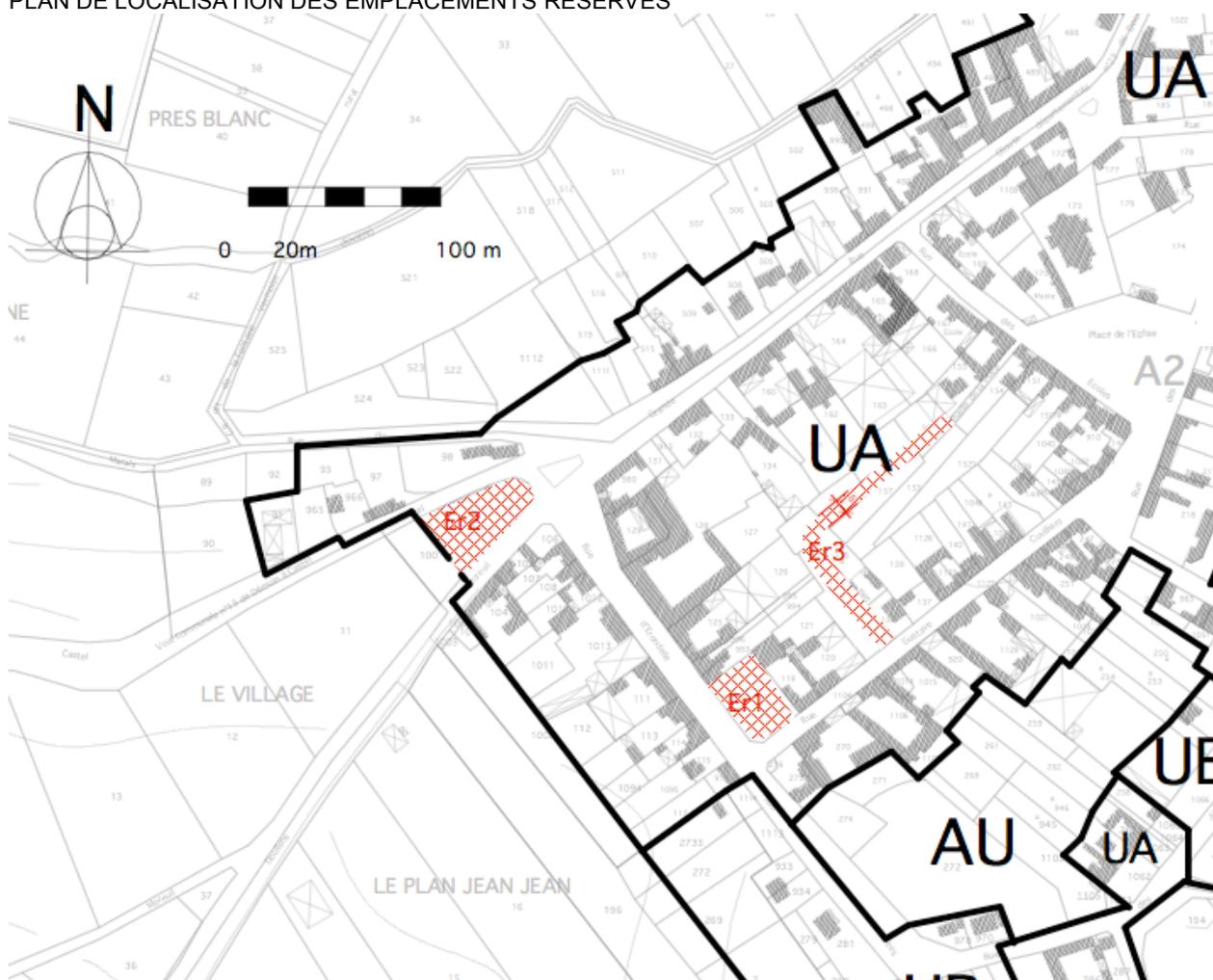
1 Ter rue de Verdun - BP 243 - F- 27 002 Evreux CX
Tél – Fax : 02.32.38.01.96 - Email : celine.boudard-caupon@wanadoo.fr

EMPLACEMENTS RESERVES

Le territoire communal n'est touché que par TROIS emplacement réservé au profit de la commune afin de permettre de réaliser les orientations particulières du PADD :

- ER1 : Permettre la réalisation de logements locatifs pour les anciens.
- ER2 : Permettre la création d'un équipement communal de loisirs, culturels ou de services et dans un souci de préserver le patrimoine et de sauvegarder l'unique maison de maître de la commune.
- ER3 : Permettant la réalisation de voirie de désenclavement des intérieurs des parcelles d'une emprise de 8 m, dans la zone UA et de se raccorder sur la ruelle existante.

PLAN DE LOCALISATION DES EMBLEMENTS RESERVES



Surfaces des emplacements réservés :

ER1 : 1187 m²

ER2 : 1467 m²

ER3 : 1450 m²